

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
20
Votants :
25

Date de
convocation :
13/06/2023
Date
d'affichage :
13/06/2023

Numéro :

33/2023

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 27/06/2023

ID : 081-218101442-20230620-DELIB_33_2023-DE



SÉANCE DU 20 JUIN 2023

Le 20 juin 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU

Absents excusés représentés : Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Stéphanie RAYMOND (C.ROUQUETTE-BAULES) – Guy INTRAN (S.CLERGUE) – Kadour SAMET (B.DELBRUEL) – Eric ALBERT (G.PELLIEUX).

Absents non excusés non représentés : Xavier PETIT – Francis SALABERT
Secrétaire de séance : Bernard DELBRUEL

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION T'INQUIETE MOBYLETTE

Cette année l'association T'inquiète Mobylette organise une manifestation sur le site de Cap découverte les 9,10 et 11 juin. Pour cet évènement, il sera organisé une bourse aux pièces détachées pour les mobylettes, des balades, des animations musicales et des animations pour les enfants. Afin de promouvoir l'artisanat local, des artisans, des producteurs et des food-truck de la région ont été conviés.

Il vous est proposé d'attribuer à l'association T'inquiète Mobylette une subvention exceptionnelle de 300 euros pour l'aider à assurer l'équilibre financier de ces trois journées de manifestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu, le code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DECIDE** d'attribuer à l'association T'inquiète Mobylette, une subvention exceptionnelle de 300 euros, la soutenir dans l'organisation des manifestations des 9,10 et 11 juin 2023.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE**



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.